

Monsieur le Général Consul.

Monsieur

malgré tout le regret que j'éprouve de vous déranger si souvent, je ne puis me dispenser de vous informer que jusqu'à ce moment, la démarche que j'ai faite près de vous, pour obliger Monsieur Roberti à donner aux actionnaires la garantie prescrite par les Statuts a été sans succès. il se refuse à me mettre à même de faire chez le notaire de la société le dépôt de mille actions signés des deux Gérants. Vous comprenez, Monsieur, que non seulement c'est un devoir sacré mais que cette obligation n'est pas moins commandée par l'intérêt même des Gérants que par la loyauté et la bonne foi puis que, sans ce dépôt, je ne puis demander aucuns fonds aux actionnaires. Je crois donc

Mr Edeline

Mr Cousin
New Campaign of Honour
Paris



Monsieur que vous ne pouvez trop tôt user de votre influence
sur M. Roberti pour l'engager à adopter désormais une
ligne de conduite qui ne soit plus évidemment contraire
au succès de l'entreprise et à ses propres intérêts, comme
celle qu'il a tenue jusqu'à ce jour.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire,
à agréer la nouvelle assurance de mon respect.

Deléme
Rue de Gretri 5

Paris 14 mai 1840.

